

<https://enseignants.se-unsas.org/L-apprentissage-remede-miracle-contre-le-chomage>



L'apprentissage, remède miracle contre le chômage ?

- Je suis... - Prof de lycée pro -

Date de mise en ligne : mardi 5 octobre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

C'est ce que L'Obs semblait retenir cette semaine d'une récente étude d'un groupe européen de l'enseignement supérieur.

Au-delà de la formule, peut-on accorder un si grand pouvoir à l'apprentissage ?

Toujours la même rengaine...

On l'entend depuis une vingtaine d'années au moins : la France n'aurait pas suffisamment d'apprentis. Cela serait d'ailleurs l'une des raisons des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, contrairement au sacro-saint modèle allemand.

En réalité, les difficultés économiques résident davantage dans les freins à l'accès à l'emploi pour les jeunes quel que soit le type de contrat. Les entreprises ne jouent pas toujours le jeu et exigent de nombreuses garanties notamment en termes d'expérience, barrant ainsi, de fait, l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

L'apprentissage ne se décrète pas et les chiffres sont particulièrement mauvais pour les niveaux *infra*-bac.

C'est précisément l'apprentissage dans le supérieur qui est porteur et qui offre des possibilités d'accès à l'emploi. Le CAP ou le Bac pro sont moins concernés (à l'exception notable de l'artisanat) malgré le caractère qualifiant du diplôme du CAP.

Les élèves les plus fragiles ne sont pas la cible

Plus de 15 ans après le plan « 500 000 apprentis », le constat est implacable : les contrats d'apprentissage sont difficiles à obtenir pour les lycéens.

C'est une évidence : nos jeunes, et singulièrement les plus fragiles, ne sont pas toujours adaptés aux exigences du monde de l'entreprise.

Ils ont besoin d'une attention particulière qu'ils ne retrouvent pas forcément en entreprise. De plus, les tuteurs ne sont pas véritablement formés à cet accompagnement.

L'adéquation est donc difficile entre des jeunes en formation et des milieux économiques qui aimeraient pouvoir compter sur des ressources prêtes à emploi.

Nos jeunes ne sont clairement pas la cible puisque l'on vise plutôt des étudiants avec un niveau d'expertise déjà avancé et une attitude professionnelle affirmée.

L'apprentissage ne se décrète pas, il ne peut être exploité que pour un public précis et en fonction des attentes des entreprises.

Une parfaite méconnaissance des lycées professionnels

La formation initiale sous statut scolaire se résumerait à de simples savoirs théoriques... Ce cliché encore véhiculé, parfois même par des professionnels de l'Éducation, montre une parfaite méconnaissance de la réalité du LP et de sa pédagogie singulière.

Le lycée pro propose une forme d'alternance. En effet, l'articulation entre le travail en cours et les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) permet justement un réinvestissement des connaissances et des gestes professionnels sur le terrain.

C'est là toute la force du lycée professionnel qui répond à une triple exigence en assurant ses missions de service public :

- formation de citoyens éclairés,
- professionnalisation des jeunes,
- consolidation de la culture générale et poursuite d'études.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, l'apprentissage doit être considéré pour ce qu'il est : une voie de formation complémentaire adaptée à certains élèves, notamment dans le supérieur.

Les moyens alloués à l'apprentissage et la grande campagne de promotion dont il fait l'objet ne doivent pas se faire au détriment des lycées professionnels qui assurent des missions de service public bien plus larges que la simple formation de futurs professionnels.

À l'heure où les ressources de l'Éducation nationale sont rationnées drastiquement, il convient de tirer la sonnette d'alarme quant à la tentation du « tout apprentissage ». Ce vœu pieu relève d'un double mensonge puisque :

- d'une part, l'apprentissage n'est pas la solution miracle au chômage des jeunes.
- D'autre part, le profil des jeunes de la voie professionnelle n'est pas adapté aux particularités de l'entreprise.

Le SE-Unsa revendique une garantie des moyens en voie professionnelle et l'assurance d'un développement équilibré de l'apprentissage dans le cadre de la carte des formations professionnelles.